

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n° 2025/93

## Nombre de délégués

Titulaires en exercice : 35

Titulaires présents : 24

Suppléants votants : 00

Procurations : 09

Votants : 33

Pour : 33

Contre : 00

Abstentions : 00

**L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq novembre à dix-huit heures et trente minutes,**

Le Conseil de la Communauté de Communes « Pays de Nexon - Monts de Châlus » dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la salle polyvalente de Flavignac, sous la présidence de M. DEXET Emmanuel, Président.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 18 novembre 2025

TITULAIRES PRESENTS : M. DEXET Emmanuel, M. RICHIGNAC Guillaume (procuration de Mme Eliane JACQUEMENT), M. BREZAUDY Alain, Mme MAYOUSSE Martine, M. BROUSSE Hervé, Mme DESSEX Martine, M. CAILLOT Alain (procuration de M. BONNAT Christian), M. DESROCHE Christian, M. DEVARISSIAS Philippe, M. CHAMINADE Gérard, Mme BELAIR Florence (procuration de M. GOUDIER Jean-Louis), M. GAYOT Loïc, M. MASSY Jean-Marie, M. ESCOUBEYROU Pascal, M. GERVILLE-REACHE Fabrice, M. CARPE Jean-Christophe (procuration de Mme LACORRE Valérie, M. LE GOFF Jean (procuration de Mme LANTERNAT Floriane), M. JAVERLIAT Louis, Mme LACOTE Bernadette, M. BARRY Jacques, Mme CHEYRONNAUD Céline (procuration de M. MARCELLAUD Didier), M. DARGENTOLLE Georges (procuration de Mme HILAIRE-GENIN Karine), M. DELOMENIE Bernard (procuration de M. CUILLERDIER Simon), M DOGNON Jean-Bernard.

SUPPLEANTS PRESENTS : Mme ARNAUD Claudine

EXCUSES : Mme JACQUEMENT Eliane, M. BONNAT Christian, Mme PRADIER Claudine, M. GOUDIER Jean-Louis, Mme LACORRE Valérie, Mme LANTERNAT Floriane, M. GARNICHE Roland, M. MARCELLAUD Didier, Mme HILAIRE-GENIN Karine, M. CUILLERDIER Simon, Mme VALLADE Sylvie.

SECRETAIRE : M. LE GOFF Jean

**Objet : Autorisation de signature d'une convention avec Enedis pour la création d'une servitude de passage de câbles souterrains sur la parcelle cadastrée AS 0032 sise Le bourg sur la commune de Saint Maurice Les Brousses**

## **Exposé :**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29, L. 2122-21, R. 2333-105 et suivants,

Vu le Code général des propriétés des personnes publiques, et notamment son article L. 2122-4,

Vu le Code civil, notamment les articles 637, 639, 649 et 650 annonçant le principe de servitudes dites d'utilité publique,

Vu la Loi n°2004-803 du 9 août 2004 relative au service public de l'électricité et du gaz, et notamment l'article 13 modifié qui a institué la société GRDF,

Vu l'article L. 433-7 du Code de l'énergie, et autres prévisions de ce code,

Vu le projet de convention de servitudes entre la société Enedis et la communauté de communes Pays de Nexon – Monts de Châlus, annexé à la présente délibération,

Considérant la nécessité de constituer, au profit de la société Enedis, une servitude de passage sur la parcelle cadastrée AS 0032, appartenant à la communauté de communes, en vue de l'enfouissement d'un câble souterrain sur 80m pour déposer la ligne HTA et faire une reprise sur un câble souterrain existant.

Cette convention précise notamment les droits de servitudes consentis à Enedis.

## **Délibération :**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** la convention avec Enedis pour créer cette servitude de passage de câbles souterrains sur la parcelle cadastrée AS 0032 sise Le bourg sur la commune de Saint Maurice Les Brousses
- **autorise** le Président à signer cette convention et tous documents afférents à la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture  
087-200070506-20251125-D2025-93-DE  
Date de dépôt en préfecture : 28/11/2025

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture  
le :  
Publié ou notifié  
le :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus  
au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : En Mairie, le 25 novembre 2025.

Le Président,  
Emmanuel DEXET

